



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA REFONTE DU LOCAL AUTOCOM A
L'HOTEL DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-22-140
EN DATE DU 22 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2002 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics,

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser une étude pour la refonte du local autocom à l'hôtel de ville, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser cette mission.

CONSIDÉRANT la proposition de la société ALTETIA dont le siège social est situé 177 avenue Georges Clémenceau 92 000 Nanterre.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat pour cette étude avec la société ALTETIA représentée par Sébastien Tijoux Directeur commercial, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est un marché avec un montant de 5 793,50 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220422-lmc1H8994H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/04/2022 Date de Publication : 22/04/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220422-lmc1H8994H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/04/2022
Date de Publication : 22/04/2022